



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Service des personnels
enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage
du recrutement et de la gestion
des enseignants-chercheurs

Département de conseil et
d'appui aux instances
nationales
DGRH A2-2

N°2018- 0202

Affaire suivie par
Dominique COURBON

Téléphone : 01 55 55 62 44

Mél. : dominique.courbon
@education.gouv.fr

Affaire suivie par
Emmanuel GORIAU

Téléphone
01 55 55 63 09

Courriel
Emmanuel.goriau
@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75243 - Paris Cedex 13

Paris, le 20 JUL. 2018

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents
d'université et chefs d'établissements
d'enseignement supérieur
S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chanceliers des universités

Objet : Campagne 2019 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions
d'enseignant-chercheur

La procédure de dépôt des demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, entièrement dématérialisée lors de la campagne 2018, débutera le 06 septembre prochain.

Si le processus et le calendrier de la campagne 2019 ne présentent pas d'évolutions majeures par rapport à la campagne 2018 (I), des points de vigilance sont à porter à la connaissance des candidats, notamment aux doctorants qui envisageraient de participer, cette année, à la campagne de qualification aux fonctions de maîtres de conférences (II). En cas d'interrogations ou de difficultés, les candidats pourront consulter les sites dédiés ou contacter mes services (III).

I – Calendrier de la campagne de qualification 2019 :

Le processus de demande de qualification se déroulera, comme en 2018, sur deux phases distinctes :

- une période de dépôt des candidatures qui se déroulera **du jeudi 6 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018** ;
- une période de dépôt des pièces constituant le dossier de candidature qui se déroulera **du jeudi 6 septembre 2018 au mardi 18 décembre 2018**.

Les candidats doivent veiller à ne pas confondre ces deux étapes bien spécifiques qui s'inscrivent dans des calendriers distincts, tout au moins pour ce qui concerne leur date d'achèvement.

Il leur est recommandé de préparer très en amont leur dossier en numérisant l'ensemble des pièces constitutives (diplôme, rapport de soutenance et surtout les travaux, ouvrages et articles).

Par ailleurs, la date limite de dépôt des pièces fixée au 18 décembre 2018 constitue une date impérative qui n'autorisera aucune dérogation. Il vous revient donc de prévoir des calendriers de soutenance de thèse permettant l'établissement des diplômes, attestations et rapports de soutenance avant cette date et de permettre ainsi aux candidats de déposer ces pièces dans l'application GALAXIE.

II – Evolutions réglementaires et techniques / Points de vigilance :

A l'issue de la 1ère année de cette nouvelle procédure, nous avons souhaité en établir un bilan avec le bureau de la Commission Permanente du Conseil national des universités afin d'identifier les difficultés rencontrées par les membres du CNU, les candidats et les services de la DGRH.

Vous trouverez, en **annexe 1**, les évolutions réglementaires et techniques qui ont été arrêtées à l'issue de cette concertation ainsi que les points de vigilance à transmettre aux candidats.

Par ailleurs, au cours de la période de vérification des dossiers par mes services, nous mettrons en place un accompagnement personnalisé des candidats, notamment des doctorants qui soutiendront leur thèse à la fin de l'année 2018. Dans ce cadre, nous serons conduits à échanger avec les écoles doctorales afin de permettre à ces candidats de produire des pièces obligatoires conformes dans les délais impartis.

Dans cette perspective, je vous remercie de me transmettre, dans les meilleurs délais, le nom et les coordonnées d'un correspondant de votre établissement qui sera notre interlocuteur privilégié. Cette information doit être transmise à l'adresse électronique suivante : dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr

III – Aides et conseils des candidats :

Les candidats sont invités à consulter le portail Galaxie à l'adresse suivante : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

Ils y trouveront des pages dédiées à la qualification (informations, foire aux questions, guide d'utilisation de l'outil informatique...)
Ils pourront également prendre connaissance à compter du mois d'août des critères et recommandations des sections sur le site suivant : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

En cas de difficultés, les candidats peuvent contacter les services de la DGRH par messagerie électronique, aux adresses suivantes :

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr pour les sections hors pharmacie ;
- dgrh-a2.sante@education.gouv.fr pour les sections de pharmacie.

Ces informations sont reprises dans un document d'information figurant en **annexe 2** sous forme d'une affiche à diffuser auprès des candidats potentiels à la qualification. Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
LE CHEF DE SERVICE ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES RESSOURCES HUMAINES**

BRICÉ LANNAUD

PJ :

- Liste des évolutions réglementaires et des points de vigilance ainsi que la liste des pièces obligatoires à fournir (annexe 1)
- Document d'information à diffuser auprès des candidats à la qualification (annexe 2)